Québec

Gouvernement du Québec
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
Député de Rouyn-Noranda–Témiscamingue

Québec, le 18 octobre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1er étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 21 septembre 2016 par le député de Borduas, concernant les tarifs jugés déraisonnables imposés aux non-résidents de certaines municipalités pour l'utilisation des rampes de mise à l'eau.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) s'affaire actuellement à élaborer un programme visant à inciter les municipalités à éviter l'imposition de tarifs déraisonnables nuisant à la pratique de la pêche, tout en améliorant les infrastructures d'accès aux plans d'eau québécois. Les municipalités sont libres d'imposer des tarifs pour l'utilisation de leurs installations, dont les rampes de mise à l'eau, du moment que ces tarifs sont liés au bénéfice reçu par l'utilisateur et qu'ils respectent les autres exigences prévues à la Loi sur la fiscalité municipale. Le MFFP ne détient pas lui-même de levier réglementaire pour contraindre les municipalités à modifier leur tarification.

Le 24 mai 2016, le Ministère a lancé un projet pilote pour soutenir financièrement la réalisation de travaux d'amélioration d'accès aux plans d'eau municipaux propices à la pêche récréative, à condition de ne pas imposer une tarification trop élevée. Au terme de l'appel de projets, 25 projets avaient été déposés dans les délais impartis. Afin de financer l'intégralité des six meilleurs projets, l'enveloppe initialement prévue de 150 000 $ a été bonifiée et est passée à 186 760 $.

Un programme normé s'inscrira dans la foulée de ce projet pilote et sensibilisera les municipalités à l'importance d'accueillir les citoyens de tout le Québec souhaitant pêcher sur leur territoire.

... 2

5700, 4e Avenue Ouest, A 301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4872
www.mffp.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Soyez assuré que le Ministère investit des efforts pour faciliter l'accès aux plans d'eau du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

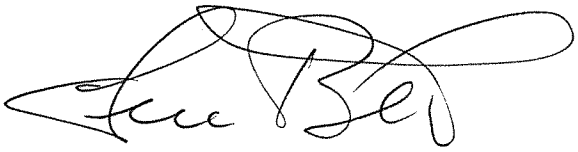

LUC BLANCHETTE